



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 18 février 2016  
Séance du 29 février 2016

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire  
Secrétaire de séance : DUTT Hervé  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés: 15

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, BURGER Éric, DUTT Hervé, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JOVANOVIC Christelle, MATHIS Toni, REBER Philippe, SPEICH Nicolas  
Absents : JACQUEL-VOLKMAR Claire donne pouvoir à Alain HIPPI  
MAHLER Rémy donne pouvoir à HAMMANN André

### 1/ 9.4. Vœux et motions Motion Régime Local Alsace et Moselle

#### DCM 04-2016

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la Commune d'ALTECKENDORF, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

**A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.**

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Adopté à l'unanimité

**2/ 7.1. Décisions Budgétaires**  
**Approbation du Compte Administratif 2015 CCAS**

**DCM 05-2016**

Vu la délibération n° DCM47-2015 en date du 22 octobre 2015 portant dissolution du CCAS, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 du CCAS.

La balance générale du compte administratif 2015 du CCAS se présente comme suit :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses	3 406,09€
Recettes	0,00€
Déficit	3 406,09€
<b>Résultat net 2015- Déficit</b>	<b>3 406,09€</b>

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- Le compte administratif du CCAS de l'exercice 2015
- Le résultat sera repris dans le Budget Principal de la Commune

**Le Maire quitte la salle pour le vote**

Adopté à l'unanimité

---

**3/ 7.1. Décisions budgétaires**  
**Approbation du Compte de gestion 2015 CCAS**

**DCM 06-2016**

- Vu la délibération n° DCM47-2015 en date du 22 octobre 2015 portant dissolution du CCAS, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2015 du CCAS
- Au vu du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- **Considérant** que les opérations comptables ont été exactement décrites,
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015

- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections du budget.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **Constate** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs.
- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

#### 4/ 7.1. Décisions Budgétaires Approbation du Compte Administratif 2015

DCM 07-2016

La balance générale du compte administratif 2015 se présente comme suit :

<b>Investissement :</b>	
Dépenses	310 323,64€
Recettes	356 029,69€
Excédent	45 706,05€
<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses	297 772,45€
Recettes	718 095,32€
Excédent	420 322,87€
<b>Résultat net 2015- Excédent</b>	<b>466 028.92€</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

**APPROUVE**

- Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015
- Les restes à réaliser 2015
 

Dépenses d'investissement	<b>23 435,00€</b>
---------------------------	-------------------
- L'affectation des résultats
 

<b>RI- Article 001 « excédent reporté »</b>	<b>22 271,05€</b>
(Excédent investissement 45 706,05 – reste à réaliser 23 435,00)	
<b>RI Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »</b>	<b>300 000,00€</b>

RF Article 002 « excédent reporté » 120 320,87€  
(Excédent de fonctionnement 420 320,87 – excédent capitalisé 300 000,00)

**Le Maire quitte la salle pour le vote**

Adopté à l'unanimité

---

**5/ 7.1. Décisions budgétaires**  
**Approbation du Compte de gestion 2015**

**DCM 08-2016**

Au vu du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

**Considérant** que les opérations comptables ont été exactement décrites,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Constata** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs.

**Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

---

**6/ 1.1. Marchés publics**  
**Réhabilitation extension salle polyvalente – choix Maitrise Œuvre**

**DCM 09-2016**

**VU** la délibération DCM 01-2016 du 1<sup>er</sup> février 2016 approuvant les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente et le lancement de la consultation du marché de maitrise d'œuvre,

**VU** le dépôt du 02 février 2016 sur le site de la Commune et à l'affichage de la Mairie du dossier de consultation du marché de maitrise d'œuvre pour ces travaux,

**VU** la réception de l'offre du cabinet ARCHITECTURE CONCEPT de SCHILTIGHEIM remise avant la date limite fixée au 23 février à 12h00,

**VU** le procès-verbal établi par la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 29 février 2016 émettant un avis favorable à la candidature d'ARCHITECTURE CONCEPT;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier au cabinet ARCHITECTURE CONCEPT de SCHILTIGHEIM la mission de Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation- extension de la salle polyvalente d'Alteckendorf, pour un montant de 27 500 € HT

Adopté à l'unanimité

---

### **7/ 5.3. Désignation de représentants Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière**

#### **DCM 10-2016**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article R 133-3 du Code Rural ;

**VU** le procès-verbal d'installation du Bureau de l'Association Foncière pour une période de 6 ans en date du 18 juin 2009 ;

**VU** l'expiration du mandat des membres ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2015 relatif aux statuts de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune d'ALTECKENDORF ;

**VU** les propositions de la Chambre d'Agriculture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** comme membres **titulaires** :

Eric BURGER 1, rue mercière 67270 ALTECKENDORF

Rémy MAHLER 2, route de Pfaffenhoffen 67270ALTECKENDORF

Armand ROOS 4, rue de la gare 67270 ALTECKENDORF

- **PROPOSE** comme membres **suppléants** :

André HAMMANN 45, rue principale 67270 ALTECKENDORF

Hervé DUTT 6, rue du cerisier 67270 ALTECKENDORF

Adopté à l'unanimité

---